REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N°100/ OGO DU MO AVRIL 2019 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/086 du 26 juillet 2018 portant Missions et Organisation du Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire;

Sur proposition du Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire;

DECRETE:

Article 1: Sont nommés:

- Directeur Général de Coordination des Equipements : Monsieur Marcel BIBONIMANA.

- Directeur Général de l'Office des Routes :

Monsieur Vincent NIBAYUBAHE.

- Directeur Général de l'Agence de Location du Matériel :
 Monsieur Gezgez KASESA.
- Directeur Général Air Burundi :
 Monsieur Sylvestre NGENDAKUMANA.
- Directeur Général de l'OTRACO :
 Monsieur Albert MANIRATANGA.
- Directeur Général de l'AACB : Monsieur Emmanuel HABIMANA.
- Directeur Général de Transport :
 Monsieur Consolateur NITUNGA.
- Directeur Général l'Autorité Maritime et Ferroviaire : Monsieur Gérard NYANDWI.
- Directeur Général du Bâtiment :

 Monsieur Désiré NIZIGIYIMANA.
- Directeur Général de l'Aménagement du Territoire : Monsieur Omer NIYONKURU.
- Directeur Général du Fond Routier :
 Monsieur Jean Bosco NSABUMUREMYI.
- Directeur Général de la SIP :
 Monsieur Désiré MASUMBUKO.
- Directeur Général de l'ECOSAT :Monsieur Innocent NIBIZI.

In

J.

- Directeur des Infrastructures :
 Monsieur Jean de Dieu MASUMBUKO.
- Directeur des Normes et TU :Monsieur Christophe NDUWAYO.
- Directeur des Travaux Routiers :
 Monsieur Désiré HAVYARIMANA.
- Directeur de Planification Routière :

 Monsieur BAKIRE Vincent NZOSABA.
- Directeur des R/ Humaines et des Finances/Office des Routes : Monsieur Patrice MBONABUCA.
- Directeur Technique/ALM :Monsieur Balthazar MBONIMPA.
- Directeur Administratif et Financier/ALM : Monsieur Isaac NIYONKURU.
- Directeur Administratif et Financier/Air Burundi :
 Monsieur Severin WAKARERWA.
- Directeur d'Exploitation/Air Burundi :Monsieur Olivier NDIHOKUBWAYO.
- Directeur Commercial/Air Burundi :
 Monsieur Désiré NKUNZIMANA.
- Directeur Technique et d'Exploitation/OTRACO : Monsieur Juvénal MUVUNYI.
- Directeur Administratif et Financier/OTRACO: Monsieur Monfort NDAGIJIMANA.
- Directeur Administratif et Financier/AACB : Monsieur Oscar NTETURUYE.

1/2

- Directeur des Aéroports/AACB :
 Monsieur Deus NIYONKURU.
- Directeur de la Régulation/AACB :
 Monsieur Pacifique MUSONGERA.
- Directeur des Transports Intérieurs :
 Monsieur Diomède BANZUBAZE.
- Directeur des Transports Internationaux : Madame Christine MBONICURA.
- Directeur de l'Autorité Maritime/AMF :
 Madame Marie Rose NIYIZOBAZA.
- Directeur de l'Autorité Portuaire/AMF :
 Monsieur Diomède NAHIMANA.
- Directeur Administratif et Financier/AMF:

 Madame Marie Goreth NIZIGIYIMANA.
- Directeur d'Etude et Controle de Travaux Immobiliers/Bâtiment : Monsieur Jérémie MAJAMBERE.
- Directeur de la Planification et Gestion Immobilier/Bâtiment : Madame Marleine KUBWAYO.
- Directeur de la Planification Urbaine : Monsieur Cleophas BIZABISHAKA.
- Directeur de l'Habitat :Monsieur Moise NIYONZIMA.
- Directeur de la Gestion Urbaine : Monsieur Mélance NIMENYA.
- Directeur de l'Aménagement du Territoire : Monsieur Jacques RUTANDURA.

May

M

- Directeur Technique/SIP:

Monsieur Ezéchiel NISHOBORA.

- Directeur Technique/ECOSAT:

Monsieur Roger NGENDABANYIKWA.

- Directeur du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics : Monsieur Elias BUREGURE.
- Directeur Adjoint du Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics :

Monsieur Prosper NKURUNZIZA.

- Directeur du Cadastre :

Monsieur Ernest NDIKUMANA.

- Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.
- <u>Article 3</u>: Le Ministre des Transports, des Travaux Publics, de l'Equipement et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 💯 avril 2019

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr. Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS, DE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ir. Jean Bosco NTUNZWENIMANA.